

Accident voiture contre moto

Par Visiteur, le 22/09/2021 à 01:44

Bonjour,

J'ai eu un accident avec une moto. J'ai doublé 3 voitures qui roulaient à basse allure, environ 30 km/h/40 km/h. En me rabattant sur la voie, je n'ai pas vu la moto. Pas de blessures corporelles pour le motard, par contre la moto est dans un sale état, environ 7.000 € de réparation. Je suis assuré tout risque et le motard n'est pas assuré. Que doit je faire ? Il me demande de faire les réparations.

Merci.

Par chaber, le 22/09/2021 à 06:24

bonjour

Déclaration à votre assureur

Par Visiteur, le 22/09/2021 à 08:04

Bonjour merci de votre réponse

En déclarant à mon assureur simplement ? Même si il et pas assurée lui serait t il possible avoir plus de détails car il essaie de me mettre la pression pour remplacer ça moto je crois que c'est une moto cross (je n ai connais pas grand chose niveau) cordialement merci

Par chaber, le 22/09/2021 à 08:24

bonjour

Vous faites une déclaration à votre assureur en décrivant les faits tels que vous les avez décrits.

Même non assuré le motard a droit à réparation. Votre assureur se chargera de faire une expertise et d'indemniser.

[quote]

J'ai eu un accident avec une moto. J'ai doublé 3 voitures qui roulaient à basse allure, environ 30 km/h/40 km/h. En me rabattant sur la voie, je n'ai pas vu la moto.

[/quote]

Heureux pour vous qu'il nait pas été blessé et que I police ne soit pas intervenue; cela vous aurez couté cher: amende pour conduite dangerese, blessures involontaires avec suspension du permis

Par Visiteur, le 22/09/2021 à 08:34

Je vous remercie de votre réponse